LA GARDE REGIONALE FORESTIERE

DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES

- DOSSIER DE PRESSE –

Contacts :

Coordination GRF Alpilles :

- Romain FEBBRARI ecogarde@parc-alpilles.fr / 06 73 88 50 66
- Marina BATTESTI adjoint-chefequipeGRF@parc-alpilles.fr / 07 84 55 64 09

Presse : Laetitia BAUDRY l.baudry@parc-alpilles.fr / 04 90 90 44 00

Saison estivale 2024

SOMMAIRE :

1. La défense des forêts contre les incendies : priorité du Parc des Alpilles 3
2. La Garde Régionale Forestière 3
3. L'Arrêté Préfectoral réglementant l'accès dans les massifs forestiers 4
4. La démarche dans les Alpilles pour la saison 2024 5
5. Les secteurs de sensibilisation 7

1. La défense des forêts contre les incendies : priorité du Parc des Alpilles

Traversées par de grands feux qui ont bouleversé les paysages et les Hommes (1989, 1999, 2003, 2007, 2012), les communes des Alpilles ont décidé de se regrouper afin de développer une stratégie pour protéger la forêt à l'échelle du massif. Les élus ont confié cette mission au Parc naturel régional des Alpilles dès sa création en 2007 en lui déléguant la compétence DFCI et RTI, Restauration des terrains incendiés. Le Parc anime la politique DFCI et pilote le PDM (Plan de massif), document de planification et de stratégie. Cette mission est un rôle majeur du Parc et mobilise de gros moyens humains et financiers.

Eviter autant que possible les feux de forêt, passe par une vigilance de tous les instants et pas seulement en période estivale. Cela se traduit par diverses actions telles que de la sensibilisation des publics, la sensibilisation auprès des enfants, l'accompagnement auprès des communes pour une meilleurs prise en compte de l'enjeu feux de forêt dans l'aménagement du territoire et également par la réalisation de travaux DFCI. Ces derniers ont pour objectifs de faciliter l'accès du massif aux services de secours, de sécuriser leurs interventions et de limiter la propagation des incendies en réduisant la masse de végétaux combustibles.

Le Parc travaille en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, élus et partenaires, réunis en commission afin de mettre en œuvre une stratégie DFCI qui répond à tous les enjeux et de prioriser les travaux : défense de la forêt contre les incendies, fréquentation du massif, préservation des paysages, développement de la sylviculture, maintien de la biodiversité, etc.

2. La Garde Régionale Forestière

En réponse à cet enjeu et en conformité avec les objectifs de la charte concernant la gestion de la fréquentation, le Parc des Alpilles a décidé de répondre favorablement depuis 2007 à l'initiative du Conseil régional qui vise à mettre en place une opération de sensibilisation du public au risque incendie. Ainsi le Parc met en place une équipe de jeunes éco-gardes durant la période estivale. Ils ont pour mission d'informer et de sensibiliser le public au risque incendie. Ils sont, à ce titre, le point de contact direct entre le public et la connaissance de la réglementation en vigueur.

En 2018, le Président de Région, a présenté à l'ensemble des acteurs de la prévention et la lutte contre les incendies le nouveau dispositif « Guerre du feu ». L'action n°1 de ce dispositif consiste à créer une « Garde Régionale Forestière » pour renforcer la vigilance sur les massifs de la Région permettant de combattre plus efficacement les départs de feu. Ce dispositif vient se substituer au dispositif antérieur des APSIF. Les missions prévues par la Région au travers de la GRF sont :

- **Informer** : les agents communiquent avec la population afin d'expliciter le code couleur de l'arrêté préfectoral. Ils s'appliquent à rendre compréhensibles les différents moyens de s'informer.
- **Sensibiliser** : leur discours peut également s'étendre à des aspects plus techniques concernant le risque incendie mais aussi la circulation motorisée, les déchets...
- **Interdire** : les agents limitent l'accès au massif lors des journées à fort risque. Ils ne s'interposent pas physiquement mais énoncent l'interdiction et, le cas échéant, préviennent les autorités compétentes (Office National des Forêt, Gendarmerie, Police municipale).
- **Surveiller** : Les agents comptabilisent les personnes entrées dans le massif afin de transmettre une information précise aux autorités en cas d'incendie déclaré. Ils sont aussi, en tant que personnel de terrain, des yeux supplémentaires pour repérer les départs de feux éventuels et les signaler.

- **Recenser et relever** : les agents, munis de questionnaires, établissent des relevés qualitatifs et quantitatifs sur la fréquentation des espaces naturels, la connaissance du public en matière de réglementation et la provenance des personnes sensibilisées.
- **Faire découvrir** : les agents initient le public aux missions du Parc naturel régional des Alpilles et rendent compte des évènements culturels, sportifs ou sociaux prévus sur le territoire au cours de la période estivale afin de rediriger le public vers des lieux sans risque.

Durant 3 mois, de mi-juin au mi-septembre 2024, les agents vont couvrir les sites naturels correspondant aux principales entrées du massif des Alpilles, des sites touristiques, et également des campings et marchés hebdomadaires situés sur le territoire. Cette démarche initiée et financée par la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur à hauteur de 80 % et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, via ses communes membres, est un élément important du dispositif de prévention des incendies de forêt, constitué notamment des Services Départementaux d'Incendies et de Secours, de la Gendarmerie, de l'Office National des Forêts, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, des Forestiers Sapeurs, des Comités Communaux Feu de Forêt des Alpilles ou/et réserves communales, des services de l'Etat.

Budget 2024 :

147 222 € TTC financés par la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (80 %) et les communes membres du Parc naturel régional des Alpilles

3. L'arrêté préfectoral réglementant l'accès aux massifs forestiers

En été, les espaces forestiers sont plus exposés aux risques d'incendie. Aussi, pour protéger les promeneurs et les sites, l'accès y compris par la mer, la circulation, la présence de personnes dans les massifs forestiers et les travaux à proximité sont réglementés par l'arrêté préfectoral n° 13-2018-05-28-005 du 28 mai 2018 pour la période du **1er juin au 30 septembre**.

Pendant cette période, l'accessibilité aux massifs est déterminée quotidiennement en fonction de la météorologie et de la sécheresse. Elle est cartographiée et rendue publique pour chaque massif et pour l'ensemble des communes concernées, vers 18 heures pour le lendemain, sur le site Internet de la préfecture : http://bpatp.paca-ate.fr/

Cette carte indique le niveau de danger feux de forêts du massif et, par conséquent, le niveau de limitation qui s'y applique.

Réglementations applicables en juin, juillet, août et septembre dans les Bouches-du-Rhône :

CODE COULEUR DEPUIS 2018		
Couleurs	**Présence dans le massif (piétons, etc.)**	**Travaux occasionnant un risque de départ de feu**
VERT	Autorisée	Autorisés
JAUNE	Autorisée	Autorisés avec prescriptions
ORANGE	Autorisée	Interdits
ROUGE	**Interdite**	**Interdits**

Pour en savoir plus : https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Acces-aux-massifs/Acces-aux-massifs-forestiers-des-Bouches-du-Rhone2

4. La démarche dans les Alpilles pour la saison 2024

En plus de l'écogarde qui va coordonner le dispositif estival sur les 3 mois, le Parc recrute 1 adjoint au chef d'équipe et 15 agents de sensibilisation. Ils vont assurer les journées d'accueil et de sensibilisation au public sur l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Alpilles. Ils sont répartis comme suit :

- 1 chef d'équipe embauché durant 4 mois du 1er juin au 30 septembre 2024 afin de coordonner l'activité au cœur de la saison, et par la suite analyser les données récoltées par les agents et en tirer un bilan.
- 7 agents recrutés de mi-juin à mi-septembre.
- 8 agents supplémentaires venant renforcer l'équipe en juillet et août.
- En juillet et août 2024, l'équipe pourra être complétée par 1 jeune en Service Civique du Parc des Alpilles, pour des interventions sur les marchés, dans les centres de loisirs ou dans les campings ; il sera toujours en binôme avec un agent GRF.

Composition des effectifs :

Deux saisons touristiques sont distinguées :

AVANT SAISON - Du 12 juin au 30 juin : 7 agents patrouillant sur 3 sites naturels prioritaires 7j/7j. Au-delà de la mission de sensibilisation, le but de cette « avant saison » est double, :

- Ajuster la répartition territoriale de la pleine saison en fonction de l'analyse de l'avant saison ;
- Mettre en exergue les points noirs à reprendre avant la pleine saison.

PLEINE SAISON - Du 1er juillet au 31 août, les 7 agents de l'avant saison, accueillent 8 nouveaux gardes renforçant l'effectif pour la pleine saison. Durant les premières semaines les binômes sont formés d'un ancien et d'un nouvel agent. Ils couvrent un territoire élargi : 6 sites naturels, 5 itinérantes, les principaux marchés hebdomadaires et les campings bénéficiant de la marque Valeurs Parc.

APRES SAISON - Enfin, du 1er au 11 septembre, l'équipe a de nouveau basculé en effectif réduit, la baisse de fréquentation des sites allant de pair avec la réduction des patrouilles.

Formation :

Pour faciliter la prise de poste et améliorer en qualité le discours des gardes, les agents sont conviés à une formation au LEGTA d'Aix-Vallabre, élaborée par la Région Sud. L'objectif de cette formation est de fournir aux agents les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leur mission et ainsi optimiser le dispositif préventif contre les feux de forêts. Elle est consolidée par une formation PSC1 réalisée par Union Pompier 13.

En complément la GRF reçoit une formation dispensée par les agents du Parc concernant les spécificités du territoire des Alpilles, tant en termes historiques, culturels et environnementaux, qu'en termes de l'organisation des acteurs de la DFCI sur notre secteur.

Ambassadeurs du Parc :

Par le biais de la formation et du lien entretenu entre la Garde Régionale Forestière et les agents du Parc, une mission en parallèle est proposée : « Ambassadeur du Parc ». Les agents sont en mesure de donner de nombreuses informations sur le rôle et les missions du Parc, et sur le territoire des Alpilles en général. Ils sont amenés à intervenir auprès des enfants dans les centres aérés ou lors de manifestations sportives ou culturelles ainsi que sur les marchés hebdomadaires. La présence de ces agents, missionnés par le Parc, donne un visage à cette institution et une meilleure compréhension d'un Parc naturel régional.

Des jeux créés pour mener à bien cette mission :

- Dans la peau des acteurs de la DFCI
- Le jeu de l'oie de la DFCI

Plan B :

A chaque début de mois, les agents rassemblent de nombreuses informations sur les multiples possibilités de découverte du territoire et de divertissements appelés « Les Plans B ». Ce document, préparé avec les Offices de Tourisme et Bureaux d'information touristique, leur permet d'offrir des alternatives en période de fermeture du massif en redirigeant le public vers des lieux accessibles.

5. Les secteurs de sensibilisation

Les années précédentes ont permis d'analyser la fréquentation du massif des Alpilles au cours de la saison estivale ; ainsi, deux saisons se distinguent au regard du taux de fréquentation : la période creuse, en juin et en septembre, et la pleine saison, en juillet et en août. L'activité des GRF est organisée en prenant en compte ces deux périodes afin d'assurer une présence sur les sites les plus fréquentés.

- **Au cours de l'avant et l'après saison** (juin et septembre), trois sites naturels et touristiques sont couverts le Lac des Peiroou (Saint-Rémy-de-Provence), l'APPB de la Caume (Saint-Rémy-de-Provence) et la Table d'Orientation (Les Baux-de-Provence).
-
- **Pour la pleine saison** (juillet/août) : Aux sites prioritaires sont ajoutés, les Moulins de Daudet et Aqueducs (Fontvieille), les Antiques (Saint-Rémy-de-Provence). **Les itinérantes** : 5 boucles à la journée sont prédéfinies et permettent aux agents de couvrir différents sites du territoire notamment grâce à des VVTAE. **Les campings et les marchés** viennent compléter le dispositif en pleine saison. Ils sont regroupés par demi-journées en fonction de leur zone géographique et du calendrier des marchés.

Ainsi, les GRF sont présents et interviennent sur l'ensemble des communes du Parc naturel régional des Alpilles.

Répartition géographique des agents de la Garde Régionale Forestière pour la saison 2024 :

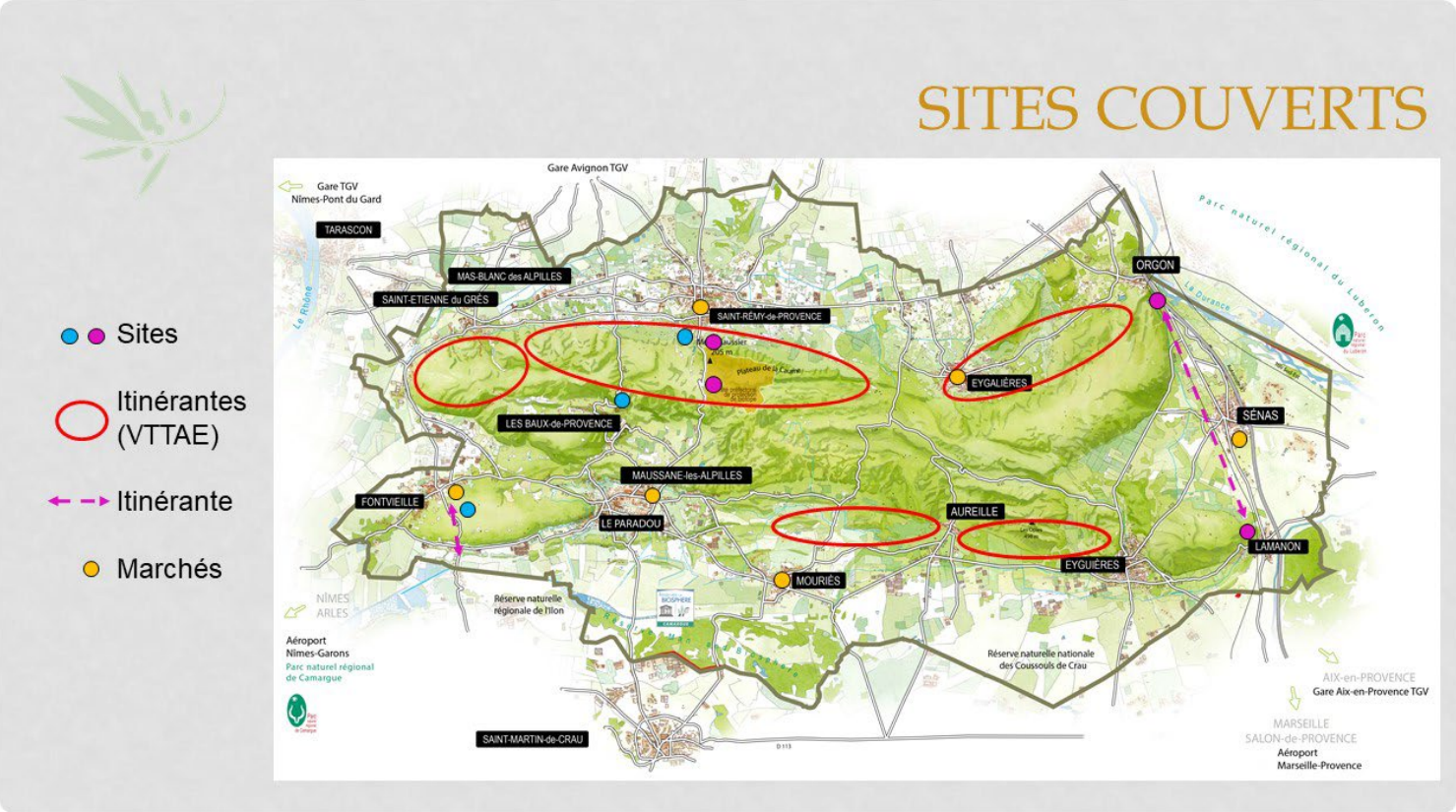

Les agents en 2024 :

Marina BATTESTI (Adjointe au chef d'équipe), Amandine BARBIER, Emma BRUN, Dorian CANO-FASSETA, Elise LEAUTE, Ambre SAMSON, Mathilda SAVIO, Ambre BERTAUDON, Ella BLANCHARD, Titouan BLANCHARD, Geoffroy GARCIN, Matis MARAJ, Anthony SOLER, Eloïse SOUCHE, Paul VIREY, Clémence QUEGO (Service civique), Romain FEBBRARI (Ecogarde)